

# Réponse du « malfaisant » à Joël Ratia, Inventeur génial du 220Absoplug

L'inconvénient de cette réponse est qu'elle allonge un texte déjà fort long mais pour ceux qui ont un peu de temps devant eux ça peut être un exercice utile et indispensable dans le cas où ils voudraient parfaire leur opinion sur le cas de notre homme.

*Cher Monsieur,*

*J'apprends ce 26 par un email sibyllin que vous avez demandé le 10 mars à un huissier de constater l'existence de l'article que j'ai consacré à votre Absoplug lequel l'a transmis à votre avocat.*

***Je suis sidéré que l'on puisse à ce point jeter l'argent par les fenêtres car je vous signale qu'il suffisait de faire une impression de l'article et de faire signer un constat de présence à la date adéquate par 2 témoins majeurs et d'accompagner le document de la photocopie de la pièce d'identité de chacun des témoins. Cela eut été suffisant comme moyen de preuve.***

*Si c'est un avocat qui vous a conseillé cette dépense, à votre place je le soupçonnerais de toucher une commission de la part de l'huissier.*

*Si le but était de m'impressionner, il suffisait de demander à un avocat de me contacter par mail (avec accusé de réception) en m'invitant à retirer l'article sous peine, en cas de refus, d'être poursuivi.*

*Or il se trouve que l'article date du 22 février, que vous avez été averti de son existence immédiatement par un certain Malgloire, géobiologue mais que vous avez négligé de me faire la moindre demande de sorte que je n'ai appris l'existence de votre réponse (commentée ci-dessous), réponse non datée, je le précise, mais existante au 17 mars du fait de sa mention dans votre newsletter. New dont je n'ai pris connaissance que tardivement.*

*Si je ne m'étais pas abonné à cette « new », je n'aurais rien su. En effet, l'email utilisé est un compte que je n'utilise qu'une fois par mois pour l'envoi de l'url de mon Cloud aux abonnés à cette source documentaire.*

*En d'autres termes, vous vous plaignez d'une diffamation et vous n'avez strictement rien fait pour que j'en sois avisé, or il est très facile de me joindre, l'email à utiliser étant sur le blog.*

***En fait, je vous soupçonne d'être plus ou moins ravi de la publicité que je vous ai faite mais quant à l'existence de la diffamation il faudra la prouver.***

***Je vous rappelle que toute personne présentant un produit commercial dénué de spécifications précises s'expose à être contestée voir tournée en dérision.***

*Vous êtes bitérois et je vous ai traité de « marseillais », franchement ça ne me paraît pas bien méchant !*

*Tourner les prétentions de quelqu'un en dérision quand il a agi de manière à prêter le flan à la critique n'est nullement un délit.*

*D'autre part, je me suis trompé, j'ai mal retenu votre prénom, j'ai mis « José » au lieu de « Joël » ce qui aurait limité le préjudice, si préjudice il y avait.*

***Je trouve non seulement scandaleux mais révoltant que des gens, à partir du moment où ils ont quelque chose à vendre, puissent prétendre le faire sans justifier l'intérêt et l'efficacité de leur produit.***

***Dans le cas présent, la vidéo que vous produisez est débile et il n'a existé aucun descriptif avant parution du texte auquel je réponds.***

*Il est clair que si vous aviez présenté un analyseur de fréquences avec l'écran obtenu avant pose du bidule et après, votre démonstration aurait eu une toute autre gueule ! Si vous voulez vendre votre produit, il faudra passer à quelque chose de plus sérieux !*

*Du reste je me rappelle d'une de vos réflexions au téléphone : ce produit il faut le mériter. Et pour le mériter il faut cracher 250 € sans barguigner en se fiant à votre bonne mine et à vos bonnes paroles.*

*Mais Diable où avez-vous vu jouer ça ?*

*L'un des électroniciens qualifiés auquel je demande conseil a noté que votre personnage lui répugne (sic) je crains qu'en me menaçant comme vous l'avez fait vous n'aggravieriez votre cas et que dans l'hypothèse où votre appareil présenterait malgré tout un intérêt, ce que je ne saurais exclure, vous allez achever de faire fuir les amateurs potentiels.*

***La situation n'est nullement à votre avantage surtout après la mystérieuse tentative d'intrusion sur Paypal que vient de subir un compte m'appartenant. La coïncidence est pour le moins troublante...***

*Cette fois je vais vous répondre très poliment et vous allez probablement voir que je ne correspond pas du tout à l'image que vous vous êtes mises dans la tête et que vous répandez. C'est plutôt moi qui devrais me plaindre de diffamation mais le fait d'opérer sous pseudo me permettant de dériver les attaques sur un*

*masque, vous pouvez raconter les pires bêtises et les pires méchancetés, je m'en moque.*

*Voyez la suite...*

*J.D. Metzger*

*Mes observations sont en couleur.*

Ici commence le texte de M. Ratia :

## **Réponse site 220 absoplug**

Je tiens à remercier ceux d'entre vous qui m'ont prévenu qu'un malfaisant, au travers d'un blog, m'insultait, me discréditait et me diffamait, moi et mon activité.

**Le pluriel est très singulier il s'appelle Malgloire !**

Tout d'abord, je vous informe que mes Conseils ont immédiatement entamé plusieurs procédures dont vous serez tenus au courant.

**Une bardée d'avocats pour une si petite affaire, bigre ! Vous en faites une affaire d'état !**

Nous nous intéresserons également aux informations malfaisantes colportées par certains des visiteurs de ce blog, ainsi qu'à ses soutiens financiers (PayPal garde en mémoire toutes les transactions financières effectuées).

**Les visiteurs de ce blog sont assez égoïstes et je le leur reproche assez souvent. Ils ne vont pas en faire la pub sur le Net.**

**Des « soutiens financiers », JDM n'a rien à voir avec la nébuleuse à Larmaan et Cie. Je vais remplacer le petit cochon par la possibilité de m'offrir des « cafés de soutien » à 1,20 €, ce qui sera plus en rapport avec les moyens de mes lecteurs. Pour les plus fortunés ils auront le choix en des sandwiches, un repas virtuel et une bouteille de Champagne...**

**Vous faites bien de parler de Paypal car ce matin 28 j'ai reçu un email de cette firme à propos du compte rattaché à l'email qui est sur le blog. Compte dormant depuis 2014.**

**Un employé de Paypal m'a confirmé qu'une intrusion a été détectée ce jour que l'on a tenté d'introduire un spécimen de carte d'identité pour débloquent ce compte. Nous l'avons resécurisé ensemble et de toutes façons je n'utilise que des E-cartes bleues, ce qui interdit tout pompage sur le compte bancaire puisqu'elles sont plafonnées.**

**Je ne peux pas vous accuser d'être derrière cette opération cependant que la coïncidence est pour le moins troublante. Le piratage a eu l'heureux effet de débloquent un reliquat disponible sur ce compte de 30 €.**

**Plainte sera déposée auprès du procureur afin de tenter une identification du ou des pirates par le N° d'IP utilisé.**

Nota : Tous ceux qui honorablement voudraient se dédouaner ou nous informer peuvent nous contacter [contact@220absoplug.com](mailto:contact@220absoplug.com) nous en tiendrons compte pour la suite de la procédure.

Repentance quand tu nous tiens ! Mes lecteurs sont tenus pour des complices ce qui est un comble ! Se dédouaner de quoi ! Appel à la délation, quelle sale mentalité !

Les personnes physiques et entreprises qui ont subi ces agissements sont aussi les bienvenues.

Pourquoi pas un « Syndicat anti Jean-Daniel Metzger ». Dogna et Cie pourrait cracher à votre bassinet et vous aider à payer vos avocats !

Comme vous vous en doutez, je ne me justifierai pas de ce flot de mensonges et d'insultes sur son blog de « chevalier blanc" débordant d'incompétences et d'acariâtreté.

« Acariâtreté », je croyais le mot inconnu du dictionnaire. Faux : *L'avarice et l'acariâtreté de celle-ci réduisent son médiocre mari à lui cacher ses aumônes.* (Joseph Calmette, Le monde féodal, 1951). Vous l'avez recréé par hasard car si vous étiez un bon lettré vous tourneriez certaines phrases autrement.

9 pages, comme justifications, c'est pas mal. Mais enfin vous avez le droit de vous défendre.

Mais à votre demande, je vais répondre ici.

---

Un personnage maléfisant fait circuler (depuis le 22/02/2016 sur Internet) une fausse information issue d'une soi-disant enquête, destinée à me discréditer publiquement sur mon CV et ma carrière professionnelle. Celle-ci aurait été inventée, et notamment ma fonction de Directeur de Recherche et Développement pour le Groupe BOUYER.

"Il se vante d'être "Directeur de RD..."

Voilà la réalité exposée de façon publique et pièces jointes.

Télécharger :

Joël RATIA

1987 à 1991 Directeur de recherche et développement.

La standardiste à l'accent chantant qui m'a répondu est dans le groupe depuis 30 ans mais ce qu'elle n'a pas dit c'est qu'avant d'être à ce poste de réception, elle était à la production et n'a pas pu vous connaître et vous n'êtes pas dans l'annuaire actuel. Je n'ai pas pu joindre la DRH, elle est à temps partiel. Elle-même à du questionner des anciens. Les documents vous concernant sont dans des archives sur palettes filmées.

**Dans le curriculum vous présentez votre qualité de directeur recherches et développement comme actuelle puisqu'il n'y a pas de dates.**

## **Vous ne pouvez pas me reprocher d'erreur.**

Coordination des 3 labos du groupe.

Développement des nouveaux produits et mise en place des process de fabrication et de contrôle.

Après 1991 Joël RATIA ayant besoin de disponibilités pour des recherches dans plusieurs domaines scientifiques quitte son poste de cadre supérieur pour devenir Consultant en RD du Groupe BOUYER 2 jours par semaine.

SA Ets Paul BOUYER et Compagnie

Construction RADIO ELECTRIQUES Electro-acoustique

Route de PARIS

82000 MONTAUBAN

La SA Paul BOUYER

Durant cette période 600 salariés.

On peut seulement déduire de cette référence que vous être un électronicien qualifié : condition nécessaire mais non suffisante pour justifier un appareil de dépollution électromagnétique puisque ce n'est pas la spécialité de l'entreprise.

Votre curriculum a rallonge m'oblige à vous répondre par un vieil adage judiciaire *qui veut trop prouver ne prouver rien !*

Télécharger :

Nota : Sur le site 220 ABSOPLUG, la partie CV (qui est critiquée) est juste un extrait dont le but est d'illustrer les compétences de Joël RATIA dans le domaine des ondes. Le reste peut être à disposition.

Illustration dans le domaine de l'électronique en général, de l'acoustique et de l'électroacoustique spécialement mais pas des « ondes » ou plutôt de l'électromagnétisme en particulier. C'est une compétence dérivée. D'autre part, lorsqu'on cherche sur le Net on ne trouve strictement rien vous concernant, vous n'existez que par la seule mention d'un cabinet d'études, de l'Absoplug et de votre petite célébrité locale. Pardonnez moi mais cette accumulation donne une impression de « gonflette ». Excusez moi mais vos interventions sur Radio Peinard ne sont point à ranger dans les « titres et travaux » que revendiquent des universitaires. Sans qu'il ne dégage de tout cela une « mauvaise impression », il faut dire qu'elle n'est pas excellente. Votre célébrité ne paraît pas avoir dépassé un petit secteur provincial et une petite coterie locale n'ayant rien de scientifique.

Bis : Nous avons eu au téléphone la secrétaire de Bouyer Systèmes qui a reçu l'appel du malfaisant. Sans grande surprise ce dernier a appelé en numéro masqué et n'a pas divulgué sa véritable identité. Il a bien entendu "falsifié" sa réponse.

Je n'ai rien « falsifié », voir ci-dessus. Vous aviez le droit de protester par mail et de donner des précisions mais vous avez préféré monter la querelle en

épinglé, ce qui constitue une erreur de stratégie dont je ne peux être tenu responsable.

Recourir à un appel masqué et utiliser un pseudo n'est pas un délit. C'est chose admise par la mentalité anglo-saxonne mais la France qui a inventé le centralisme (Philippe le Bel), l'Inquisition (au XIII<sup>ème</sup> siècle, croisade des barons du Nord contre les Albigeois) et le totalitarisme révolutionnaire (1789, Jacobinisme), et enfin l'état d'urgence y répugne qui montre un côté Big Brothers.

D'anciens collègues et amis de Joël RATIA, du Groupe Bouyer, se sentant eux aussi insultés par cette diffamation, sont prêts à participer à la procédure.

Vos anciens collègues n'ont rien à voir là-dedans. C'est une affaire personnelle entre vous et moi. J'ai envie de vous dire : *arrêtez votre cirque !*

---

Le personnage malfaisant nous a téléphoné en appel masqué bien sûr, se faisant passer pour ce qu'il n'était pas (un expert... mensonge quand tu nous tiens)

Désolé pour vous ! Si je ne suis plus expert judiciaire je l'ai été, d'où en tant que juriste et ancien auxiliaire de justice une présomption d'honnêteté et de rigueur. J'ai prêté serment figurez-vous et je prends ces choses là au sérieux.

Vous me devez le respect !

A moins d'avoir volé la carte ci après voilà de quoi vous clouer le bec sur ce chapitre.

COUR D'APPEL d [redacted]

M [redacted]

Profession .....

Adresse [redacted]

[redacted]

est inscrit sur la liste des experts près la cour d'appel

sous la rubrique ... [redacted]

le ... [redacted]

Le titulaire, [redacted] Le Procureur Général, [redacted]

G. BURTEL  
Substitut Général.

Imp. Adm. Melun — D. 3942 91

EXPERTS  
JUDICIAIRES

Valable seulement pour  
l'année portée sur le timbre

et a débité un discours (monologue) quasiment incompréhensible, des affirmations sur le linky, sur les ondes, où apparaissait déjà une grande inculture.

Affirmation gratuite. Inculture ? Vous ne manquez pas de culot.

Il a même osé proposer de tester un 220 ABSOPLUG, mais devant cette incompétence ressentie sans limite, je lui ai proposé, quand même, de nous rencontrer lors de mon passage dans sa région.

Normal, j'ai un ami ingénieur de recherche en électronique et physique nucléaire en poste qui s'appelle Artémis, j'aurais pu lui demander ce service. Il a tout ce qu'il faut dans son labo. Le problème est que vous prenez les gens pour des cons.

Je ne savais pas encore à qui j'avais affaire...

Titres dans son article publié : "Des conférences bidon", "Il s'est auto proclamé expert", et j'en passe.

J'ai pensé d'abord à des conférences visant le grand public.

Vous parlez beaucoup d'expertise, je vous ai cherché dans les listes des cours d'appel sans vous trouver. Voir plus loin. Vu l'absence de spécifications techniques intelligibles de votre produit, je serais curieux d'assister à une de ces conférences...

Je précise que le personnage menace : **distribution de tracts diffamatoires** à l'entrée de mes conférences ou formations, interdiction de modifier le site internet... mais pour qui se prend le "chevalier blanc" ? Il vient de se démasquer. En effet, cet article contient tous les ingrédients utilisés par le malfaisant depuis (quelques années) qu'il sévit sur Internet. Le chevalier apparaît sous sa vraie couleur gris sale, et disqualifie tout seul, toutes ses publications polémiques ou diffamatoires, sur un produit, une entreprise ou une personne.

La liberté d'expression permet de distribuer des tracts, pas nécessairement diffamatoires au demeurant, pour protester contre une manifestation quelconque. Rassurez-vous je n'ai plus l'âge de ce genre de plaisanterie...

Quand à un prétendu « interdit de modifier un site », vous n'avez que trop tendance à comprendre de travers. J'ai dit que j'avais copié votre site pour pouvoir repérer des modifications ultérieures. Je me suis engagé sur un état du site. Vous pourriez changer des détails et m'accuser ensuite d'avoir menti...

Pour pouvoir répondre à toutes les interrogations de ce personnage sur les ondes en général, et sur les absorbeurs en particulier, Joël RATIA lui a quand même proposé de le rencontrer lors d'une prochaine prestation dans le cadre de la formation ouverte aux experts qui se tiendra près de chez lui. Pour l'instant, il n'a pas donné suite.

Je vous fais remarquer que je me suis abonné à vos circulaires pour être informé. *Qui ne dit mot consent !* Si vous venez dans le secteur je serai présent autant que possible et le cas échéant je me manifesterai.

La dernière prestation effectuée en Janvier 2016 par Joël RATIA.

Tribunal administratif de Montpellier.

Compagnie des Experts Près la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Section du TA de Montpellier.

Mercredi 20 Janvier 2016 – 8H30

Formation CECAAM et CEJICAM

Cette 1/2 journée de formation est ouverte aux magistrats, aux experts, aux avocats.

**Partie** : Ondes Electromagnétiques.

Persuadé que vous revendiquiez la possession d'un titre d'expert judiciaire j'ai cherché en vain sur la liste des deux entités ci-dessus.

**Intervenant Joël RATIA** Géophysicien BETS (Bureau d'Etude Technique et Scientifique) en Acoustique, Electro-Acoustique, et Ondes électromagnétiques.

Je suis d'accord jusqu'à électro-acoustique incluse. Je ne vois pas de titre de formation particulière aux ondes électromagnétiques. Mais bon vous avez forcément des compétences, le problème est que vous ne savez pas vous expliquer de manière vraiment scientifique.

Les experts et magistrats présents à cette formation apprécieront certainement le jugement du "chevalier" sur leurs compétences : **"un public qui n'a aucune notion d'électricité ni d'électronique"**.

Les avocats et les magistrats n'ont pas reçu de formation technique dans ce domaine à moins d'en avoir fait leur hobby. Et ce n'est pas en une demi-journée que vous pouvez les avoir initié à une discipline aussi complexe que l'électromagnétisme. Je n'ai insulté personne.

Domage qu'il n'ait pas distribué cet article diffamatoire à l'entrée du Tribunal... Lui qui rêve d'être expert judiciaire et d'être appelé Monsieur le scientifique (il va y avoir du travail).

Je ne rêve pas, j'ai été... Voir plus haut !

Il est à noter que Joël RATIA n'a aucune obligation à s'inscrire en tant que Sapiteur (expert des experts) dans ses domaines de compétences, il peut être mandaté par toutes les juridictions Conseil d'Etat inclus.

Puisque j'ai été expert reconnu, je vais vous dire ce qu'est un « sapiteur ». Dans votre tête vous êtes un « expert des experts » mais cela n'a rien à avoir avec les sapiteurs. Etymologiquement, un « sapiteur » est une *personne qui sait*.

Lorsqu'un expert est à la limite de ses connaissances, il a la possibilité de faire appel à un technicien spécialisé, de le rémunérer afin de le questionner sur une matière précise. L'expert le fait sous sa responsabilité. S'agissant en pratique d'une sorte d'appel à « sous traitance », le sapiteur n'a pas besoin d'être inscrit sur une liste.

Mais si vous voulez travailler comme expert, vous avez intérêt à vous inscrire sur les listes existantes et je me demande pourquoi vous ne le faites pas. En fait votre poste chez Bouyer semble vous avoir monté la tête.



Je n'exclus pas que vous puissiez être bon dans un certain domaine mais à mon avis vous devez avoir besoin d'un « sapiteur » dans le domaine rédactionnel. Bref, je serais curieux de voir de vos expertises. Arrêtez d'inverser les situations. Merci !

---

Le 220 ABSOPLUG et le produit US (défendu par notre malfaisant).

Ce produit étant pris comme référence par le malfaisant pour discréditer le 220 ABSOPLUG, je suis dans l'obligation de répondre en donnant la caractéristique technique du produit cité, donnée par son fabricant.

Vous parlez des filtres Graham–Stetzer que j'ai cités. Nommez les, ça sera plus clair !

Filtre US. Performances et fonctionnalités données par le fabricant, appareil câblé sur le réseau électrique.

1/ Fonction suppression (parasites, micro-impulsions) entre Phase et Neutre jusqu'à 100 kHz.

J'ai découvert mieux que les Graham Stetzer. Les Greenwave montent beaucoup plus haut 30 000 kHz, ce n'est déjà pas si mal.

220 ABSOPLUG Fabriqué en France performances, câblé sur le réseau électrique.

1/ Fonction suppression (parasites, micro-impulsions, radiofréquences) entre Phase et Neutre jusqu'à 1 GHz (soit 10 000 fois plus que le produit défendu par ce personnage).

2/ Fonction complémentaire entre Phase et Terre jusqu'a 1 GHz.

3/ Fonction complémentaire entre Neutre et Terre jusqu'a 1 GHz.

4/ Fonction variateur de TOS (Taux d'Ondes Stationnaires).

5/ Circuit de protection anti-spark.

6/ Témoin extérieur de bon fonctionnement de l'électronique.

7/ Protection anti-oscillations.

8/ Protection sur-intensité.

Enfin des spécifications, depuis le temps qu'on en attendait ? Mes petites brusqueries n'auront pas été inutiles puisqu'elles nous permettent de constater que votre produit s'attaque aussi aux fameuses harmoniques d'où le diagnostic d'une parenté technique avec les filtres évoqués.

Excusez encore mon humour mais votre surenchère ça fait très « marseillais » ! On était à 30 000 KHz et vous faites monter l'enchère à 1 GHz. Moi je veux bien mais je veux mes relevés d'analyseur de fréquence avant et après pose du bidule. Désolé je suis apparenté à un certain Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois.

Nota : Le circuit TOS, associé aux autres fonctions, augmente la distance d'efficacité sur le réseau d'un 220 ABSOPLUG d'un facteur de 5 à 7 par rapport à un filtrage parallèle basique.

Voulez vous dire que les filtres américains seraient de simples condensateurs en // ? Vous restez toujours dans le vague. Evidemment, les gens ordinaires qui vous lisent peuvent s'imaginer que vous marquez des points mais ce n'est pas le cas !

Cet effet particulier se propage, dans le réseau électrique dédié, moins rapidement que l'absorption qui est quasiment immédiate à proximité.

Il faudra m'expliquer quand nous nous rencontrerons cette histoire de propagation.

Conclusion :

Il est possible mais pas très pertinent de comparer une voiture sans permis (qui fonctionne parfaitement pour son application) à une Formule 1. Effectivement, toutes les deux sont des automobiles (en général à moteurs thermiques), mais certainement pas au même prix. Pensez-vous sérieusement que le bureau d'étude qui conçoit des Formules 1 copie la voiture sans permis ?...

Epargnez nous cette littérature bon marché. Certes vous roulez en Ferrari (c'est du reste le nom d'un des avocats sollicités) et moi en 2 CV hors d'âge. Mais ces véhicules sont increvables.

Quelles sont les motivations réelles de l'article du malfaisant, pour détruire un produit

Mes raisons sont très simples : je vois des tas de marchands vendre des produits pas ou mal documentés, parfois il suffit de suggérer que c'est une « machine quantique » pour éblouir les gens, et il faudrait d'extasier et ouvrir le porte monnaie. Et bien non dans ce cas je vois rouge !

Ce serait une réaction jugée normale si ce monde n'était pas devenu fou. Je ne veux rien détruire, si vous êtes en mesure de prouver de manière parfaitement intelligible l'efficacité de votre plug et s'il résout les problèmes posés par Linky, je suis prêt à le recommander. Mais on n'achète pas un tel produit dans un sac !

produit (Français) d'une technologie actuelle, en faveur d'un fabricant US dont la technologie, si respectable soit-elle, est issue des filtres secteurs bi-composants utilisés, du moins en France, depuis 1955 (c'est-à-dire plus d'un demi siècle) et abandonnée dans les années 1990 par le milieu professionnel, mais encore utilisée dans certains produits grand public (machines à laver etc...)

Je sais qu'en matière d'installation électrique les américains sont encore au moyen-âge, ils n'ont pas eu la guerre mais il faut sortir de l'insularisme à la française. L'hexagone est une belle figure mais elle n'est pas au milieu des flots, ce qui aurait l'avantage d'avoir empêché l'invasion de la région de Calais.

« Bi-composants », 2 hypothèses : de quoi parlez -vous ? Soyez précis.  
Merci !

Une antenne qui va revenir plusieurs fois.

Je suis quand même étonné que l'accident dans la courbe d'absorption que l'on voit dans le diagramme de Bode du 220 ABSOPLUG ([onglet technique du site](#)) au-dessus de 250KHz (même si en terme de suppression de rayonnement cela soit insignifiant) n'ait pas été soulevé par le scientifique malfaisant ni par ses conseils électroniciens.

Je ne sais pas d'où sortent vos courbes et par quel protocole expérimental ou encore avec quel appareil elles ont été obtenues alors c'est comme si elles n'existaient pas !

Peut-être ne savent-ils pas lire un diagramme de Bode ? Mais la perle technique écrite dans l'article que je me fais un plaisir de noter, confirme l'incompétence totale et disqualifie toute "l'équipe peut-être virtuelle" du malfaisant au niveau électronique ou scientifique.

Je dédie ce passage d'anthologie à tous mes amis électroniciens et scientifiques.

**"Il confond allègrement les fréquences circulant dans les câbles et leur rayonnement volumétrique."**

Bientôt il va dire les ondes électromagnétiques se déplacent !!!

L'unité c'est le litre ou le m3 ?!!!

Je ne peux pas résister. Il écrit, en parlant de moi pour mettre en évidence "**ma confusion mentale**" (une erreur de destinataire ?...) ceci :

Question confusion mentale, suffit de prendre un peu de recul vis-à-vis de votre présent texte qui est excessivement mal ficelé. Il ne comporte aucun plan, vous vous répétez plusieurs fois la même choses, vous mélangez la technique et des jugements sur ma personne. Là vous sortez une affirmation de son contexte.

"Joël Ratia, un marseillais réinvente..."

Réponse de Joël RATIA.

**Génèse.** Les filtres parallèles bi-composants GS et ceux d'autres fabricants US sont issus des filtres secteurs utilisés essentiellement dans le milieu professionnel apparus en France dans les années 50 (1955 pour être précis), au moment du basculement du réseau électrique 110V en 220V. Moment où sont apparus des condensateurs pouvant être utilisés entre phase et neutre en permanence, donc supportant à leurs bornes une ddp alternative C/C supérieure à 670V.

Encore les « bi-composants » décidément ils vous obsèdent ! Aucun rapport avec le changement de tension au lendemain de la guerre...

Nous avons utilisé cette technique (en rajoutant une résistance de décharge) dans les années 1981 dans le cadre de nos activités Pro (électroacoustique et électronique analogique). Cette technique qui a été abandonnée dans les années 1990 ne présentait pas que des avantages, même si quelques électriciens en France

se risquent encore à l'utiliser, des appareils électroménagers utilisent encore ce type de filtrage.

M. Ratia semble revendiquer l'invention de l'ajout de la résistance de décharge pour éviter les pichenettes car le condensateur mettrait du temps à décharger sans cela...

Est-ce que les filtres Stetzer et Cie c'est un condos + résistance de décharge ? Ca m'étonnerait vu le prix...

### **Quelques techniques de dépollution réseau que nous utilisons.**

**Le filtre série 230V** qui peut être performant en fréquences utilisable facilement pour des puissances inférieures à 2,5kW soit des courants traversants inférieurs à 11A.

**Le transfo d'isolement 230V** dont la fonction essentielle est l'isolation galvanique peut être utilisé pour son TRMC mais rapidement très massif pour des courants supérieurs à 20A.

C'est bien de cela que j'ai parlé avant de découvrir les filtres évoqués... Sauf que j'ai abandonné l'hypothèse des transfos d'isolement à cause du coût et bien sûr de l'encombrement. Donc je ne suis pas trop con !

L'atténuation des basses fréquences et radiofréquences est liée à l'atténuation fréquentielle primaire secondaire, certains courants rayonnants radiofréquences ne seront pas atténués.

D'où la nécessité d'un post filtrage, c'est compliqué, je sais.

**Le filtre d'harmoniques réseau 230V** déphaseur passif ou actif, filtrage parallèle par opposition de phase du contenu issu de la décomposée de Fourier du signal 50Hz. Excellent pour le filtrage des harmoniques jusqu'au niveau 50 (2,5KHz) utilisable pour de grandes puissances.

**L'absorbeur des courants rayonnants 230V** développé par JRC dans le cadre du Brevet du TS01 (transmission infos sur le réseau électrique), fonctionne si nécessaire pour de grandes puissances pour absorber les courants rayonnants radio fréquences. Il est le complément idéal des filtres d'harmoniques pour prendre le relais au-delà de 2,5KHz.

RE : Le brevet FR 2 690 582 – A1 concerne un dispositif électronique de transmission d'informations audio ou autre utilisant le réseau de distribution électrique comme vecteur.

Rien à voir à priori avec notre problème sinon il faut expliquer. Mais présenter un brevet ça fait toujours bien dans le tableau.

**Pourquoi le 220 ABSOPLUG ?** Ma fille a été le facteur déclenchant dans ma décision de m'intéresser aux ondes électromagnétiques dans les logements. La lecture de nombreuses publications et communications scientifiques sur ce sujet m'ont motivé pour entamer une campagne de mesures dans des dizaines de logements en France, au Portugal et en Espagne.

On s'en fiche. L'important serait d'avoir des preuves d'efficacité plus concrètes que votre petite vidéo.

L'utilisation de câbles électriques blindés radiofréquences, dans les logements, est devenue pour moi une évidence. Le fait d'avoir dérivé le 220 ABSOPLUG des absorbeurs de courants rayonnants Pro était pour moi une facilité, plutôt que d'avoir à créer un nouveau produit, car aucune mise dans le réseau commercial de distribution n'était envisagée.

Vous parlez d'absorbeurs de courant rayonnant Pro, il faudrait citer des exemples. Jamais entendu parler de ça dans des hôpitaux. En cherchant je suis tombé sur les Filtre Graham Stetzer. Arrêtez de faire des mystères !

Le site vitrine, la communication, tout cela ne m'intéressait pas et n'était pas de mon fait.

Disons plutôt qu'en matière de communication vous n'êtes pas à la hauteur, c'est là effectivement que ça pêche gravement. Un électronicien de métier trouve vos propos limite ésotérique. Je dirai flou et assez inconsistants car allusif et finalement très vagues...

Vous avez vu la modernité du site qui n'a pas bougé depuis 3 ans. Le bouche à oreille seul a permis le succès du 220 ABSOPLUG.

Je me fous du « bouche à oreille ». Je veux des preuves d'efficacité techniques, des preuves matérielles, pas des histoires de ressenti. Je suis cartésien. L'effet placebo cela existe : il est des gens qui s'imaginent électrosensibles et qui s'autosuggestionnent. Mais si quelqu'un souffre d'hématochromatose et présente certains symptômes particuliers, je ne lui toucherai pas la main après passage d'un IRM, je pourrais risquer l'électrocution...

L'imparfait pourquoi ? Aussi incroyable que cela puisse paraître, cette infamie m'a motivé pour me propulser dans cette aventure.

Pourquoi donc être insulté, diffamé, et ne rien en retirer ?

C'est bien ce que je disais en intro, vous considérez que toute publicité est bonne à prendre et en plus vous voudriez me faire payer pour cause de diffamation. Vous voulez le beurre, l'argent du beurre et peut-être aussi le cul du crémier ce genre de revendication est devenue fort courante !

J'ai donc décidé de créer 3 nouveaux absorbeurs (grand public), de mettre en place les techniques de fabrication et de contrôle permettant de développer des produits pouvant être distribués au niveau National et Européen, dans un premier temps.

Avec 1 GHz de couverture ça ne suffit !

Le distributeur installateur devra être certifié.

Par le super sapiteur j'imagine. Libre à vous mais faudrait déjà fournir des preuves d'efficacité.

Je vais travailler à un cadre réglementaire pour ce type de produit.

**Au lieu de vouloir poursuivre mes « soutiens financiers » commencez par faire homologuer votre Absoplug. C'est nécessaire pour le vendre, non ?**

---

Précisions sur le 220 ABSOPLUG.

Est-il comparable aux filtres bi-composants US?

Décidément c'est une obsession ces « bi-composants ».

**Nota** : Plusieurs entreprises US proposent une finalité dans le cadre de la santé, à un filtre secteur bi-composants (fait pour déparasiter) qui existe depuis très longtemps et donc ne peut être breveté. Seul l'appareil de mesure GS peut l'être car il propose une mesure sur une unité alors inconnue créée par GS. Mais il existe pour info aux US aux moins 3 fabricants de micro surge meter très différents les uns des autres.

Au niveau fréquentiel, les filtres cités sont donnés pour travailler entre **Phase et Neutre jusqu'à 100KHz**.

[Vous radotez...](#)

Le 220 ABSOPLUG est donné pour une ( $F_0$ ) fréquence de travail max entre Phase et Neutre mais aussi entre Neutre et Terre, Phase et Terre à 1GHz.

[Le radotage continue. Un Alzheimer en perspective ?](#)

Ce qui, excusez du peu, le rend en théorie **10 000 fois plus performant** en fréquences.

Pour un prix qui devrait être 10 000 fois supérieur ? 35 euros x 10 000 = 350 000 euros remis à 250 euros.

[Repensure excusable mais un traitement de texte est conçu pour revenir en arrière quand c'est nécessaire.](#)

Ces produits n'ont absolument rien à voir. Mais le produit US fait bien ce qui est annoncé.

Comment fonctionne le 220 ABSOPLUG ?

Il ne fonctionne que connecté à un réseau électrique sous tension de 85V à 240V pour une fréquence de 50Hz à 60Hz (3e génération).

Il utilise des circuits Hybrides issus des absorbeurs Pro (plusieurs composants à l'intérieur de boîtiers moulés).

Les fonctions principales sont assurées par des circuits accordés par bloc de fréquences à fonctionnement immédiat.

Il utilise une fonction particulière : le variateur de TOS (Taux d'Ondes Stationnaires). Cette fonction limite la capacité du réseau à capter ou émettre des ondes électromagnétiques.

Installée depuis la 2e génération, elle demande de ne pas utiliser l'abso de façon nomade.

En effet, son efficacité se propage lentement dans le réseau et un débranchement de l'abso même bref annulera cet effet qui, une fois l'abso rebranché, mettra plusieurs heures à revenir.

Un mystère qu'il faut nous éclaircir

Un circuit anti spark est intégré. Installé depuis la 2e génération.

Bis repetitas. Si vous ne voulez pas faire d'étincelles avec votre invention c'est contradictoire mais ça vous regarde !

2 protections (anti-oscillations et surintensité).

Un témoin de bon fonctionnement extérieur sur la 3e génération.

Nous allons rendre disponible le nouvel ABSOVU contrôleur de Terre, Phase et Neutre, et mesureur large bande des courants radiofréquences (selon la norme UIT article 5 section 4 2012 le 9KHz passant à 8,3KHz) jusqu'à 1GHz.

On parle donc d'un nouveau modèle appelé ABSOVU mais pourquoi, que tout cela est confus.

Chaque appareil 220 ABSOPLUG est livré avec sa propre fiche de test signée par le technicien ou l'ingénieur qui a fait le contrôle.

15 tests sont effectués par appareil. Les appareils sont testés sous tension.

Exemples de tests :

Absorption symétrique 30KHz, 100KHz, 30MHz, 300MHz, 1GHz.

Absorption asymétrique Phase Terre 100KHz, 30MHz, 100MHz

Faudra expliquer... Et j'attends de voir les écrans d'un analyseur de fréquence.

**Nota** : Sur la vidéo qui a été réalisée il y a 3 ans pour contrer déjà certains détracteurs faisant circuler des informations absurdes, une remarque m'a été faite sur la mesure des ondes électromagnétiques entretenues radiofréquences sur le fait que l'appareil de mesure indique 0 à l'installation de l'Abso.

Cette remarque est pertinente (peut-être la seule chose intéressante dans cette diatribe), même si depuis 3 ans j'y ai déjà répondu des dizaines de fois. En effet, le niveau réel est de 0,030V/m, un changement de calibre l'aurait mis en évidence.

OK donc si on ignore le changement de calibre on pense à un miracle. Je crois comprendre que vous opposez le fait de neutraliser l'émission de fréquences parasites et le fait de les absorber. Vous avez parlé d'absorbeurs pro, on aimerait, je le rappelle, que vous citiez des exemples d'appareils existants.

**Explication** : si j'avais touché l'appareil (en dehors des critiques possibles...) j'aurais pu le déplacer de quelques mm et ne plus retrouver le niveau de 3,4V/m sans Abso (l'opérateur vidéo m'avait prévenu de ne pas m'arrêter lors du test quoiqu'il arrive, pour ne pas que l'on pense à des séquences montées). Dans la

vidéo, je parle de ce phénomène de variation de niveau que l'on retrouve, lorsque la nuit on tourne la tête.

L'atténuation dans cette vidéo est de : Atténuation en dB **20 log=**  
**V1/V2=3,4/0,03=40,8dB.**

Ok on sait que les ondes sont sujettes à des réflexions.

---

Eléments complémentaires.

**1/ Linky** : Je pense que s'il a essayé de "m'estorquer" des révélations sur ce sujet, ce n'est peut être pas essentiellement lié au 220 ABSOPLUG.

Extorquer prend un x, prononciation méridionale + orthographe phonétique c'est le futur d'après la nouvelle ministre de la Déséducation Nationale, vous êtes dans le vent...

M. Ratia se monte la tête en se croyant dépositaire de « révélations » sur ces satanés compteurs. L'orgueil est bien le pire des péchés loin devant les dérives sexuelles qui inquiètent tant les monothéistes.

Je profite de cette réponse pour préciser que mes Conseils m'ont fait savoir qu'un ancien du centre de recherche EDF (CLAMART) aujourd'hui ERDF, laisse sous-entendre que je serais de très près lié au protocole de communication CPL du linky.

Passage énigmatique. Vos avocats auraient des relations dans le saint des saint d'ERDF ?

Voulez vous dire que vous vous croyez prédestiné à une élection de la part de ERDF ? Mais il n'ont plus besoin de personne pour la mise au point du CPL3... Vous rêvez éveillé mon cher Monsieur ! Un relecteur vous a trouvé très jeune. Le propos me semble en effet assez puéril.

Effectivement, il y a plusieurs années j'ai été en relation avec ce centre de recherche (suite au brevet sur les transmissions d'infos réseau électrique) mais ce n'était pas dans le cadre des compteurs communicants. Il s'agissait de transmissions dédiées domotique.

**Vous vouliez nous faire savoir que vous avez des relations. Bof !**

2/ Concernant les interrogations suite aux troubles que pourrait entraîner un Abso sur les CPL extérieurs au compteur :

Une précision importante pour les Absos de grande puissance Pro (1000 fois plus puissants que le 220 ABSOPLUG) un ou plusieurs modules filtre passe bandes peuvent être utilisés pour, par exemple, limiter l'efficacité de l'appareil sur certaines fréquences (Radiofréquences ou CPL d'un système d'alarme par exemple).

**Un Super Absoplug ? L'accent marseillais est de retour.**

Donc protéger la com du linky (Fr Mark, Fr Space, protéger le Slot, penser à l'algorithme....) ne me paraît pas insurmontable.



Donc la version de l'Absoplug pourrait perturber la « com » du Linky ?  
Etrange aveu qui, confirmerait l'avis du spécialiste de M. Bonvin...

3/ **"Pub" sur Maison et Jardin.** Ce n'est pas une pub mais un rédactionnel effectué par la revue dans le cadre de leur dossier sur le bien-être. Suite à l'enquête menée par leur rédaction sur le 220 ABSOPLUG, on m'a demandé de participer à leur dossier et en échange de pouvoir insérer une pub à tarif préférentiel, mission impossible pour moi car il fallait envoyer un exemplaire de notre montage pub qui n'existe pas (je n'ai jamais réfléchi à une pub pour un produit qui n'est pas destiné à la distribution). Ils ont accepté de m'accorder quand même une parution et en plus de l'article sur le bien-être et les absorbeurs d'ondes, ils ont réalisé et écrit cette page. Vous remarquerez juste au-dessus de l'appareil de mesure "qui n'existe pas" l'indication "presse actuelle". Les mots employés sont comme d'habitude ceux des journalistes et je préférerais que tous parlent plus du produit que de moi (je m'adresse aussi à notre personnage).

Je vois qu'il a fallu sortir du « bouche à oreille » pour vendre... Bon un rédactionnel + une pub a tarif préférentiel, pour moi cela fait 2 pubs pour le prix de la moitié d'une. A part ça je ne sais pas ce que vous voulez prouver...

4/ "Il est connu régionalement"

En 1981, j'ai été très fier d'avoir été primé et aidé par l'**ANVAR** (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche) suite au dépôt du brevet qui a permis la prospérité de mes entreprises à cette époque où je débutais et d'avoir une notoriété internationale, notamment aux États-Unis où j'ai été sollicité pour m'installer.

L'Agence Nationale a des succursales régionales dont une à Bordeaux à ce qu'il me souvient mais je ne vois nulle part de preuve de notoriété internationale. Le brevet n'est que français, je n'ai pas trouvé de protection en dehors de l'hexagone.

Tout cela pour dire que quand on réussit avant ses 30 ans et au-delà de toutes ses espérances, pour le reste de sa vie on peut exister simplement sans avoir à en rajouter.

**Nota :** Pour ce qui est du qualificatif de "génie", cela fait aussi partie de mon passé. Dans toutes mes promotions scientifiques, électroniques ou en dernier géophysiques (où, ne lui déplaît, je suis sorti Major de promotion ex aequo, il va pouvoir chercher un autre "minable" ailleurs...), on m'a toujours traité (je pense gentiment) de génie, et aujourd'hui les journalistes et mes amis continuent, est-ce vraiment grave ?

A part une courte carrière chez Bouyer je ne vois rien que des affirmations. Tout cela est possible mais nous importe peu. Nous sommes occupés par des problèmes de déparasitages et il aurait fallu réécrire le curriculum en début de texte.

INCROYABLE !

Mes Conseils vont apprécier...

Ratia a reproduit une proposition de relevés à titre gracieux. Tout cela n'est plus d'actualité. Je ne vais pas me casser le cul et prendre des risques pour des tiers.

Je vous voir venir, vous rêvez probablement de me foutre le Fisc sur le dos. Voilà des traits de mentalité qui ma foi vont probablement disposer des acheteurs potentiels en votre faveur. Vous feriez mieux de nous torcher un bon dossier papier sur les principes mis en jeu dans votre appareil et un protocole sérieux d'expérimentation avec impression d'écran d'un analyseur de fréquence et j'en passe.

Notre avis : Quelques précisions techniques (qui étaient vérifiées à l'époque par les vrais Professionnels, avant l'installation d'un filtrage capacitif parallèle) à l'attention de notre personnage professionnel "agréé" (compétences, assurances etc.) pour faire des mesures et tests dans un domicile privé.

1/ Précision : une valeur basse mesurée par votre appareil (développé pour un réseau 130V 60Hz) entre Phase et Neutre, n'indique pas une valeur qui peut être **élevée** entre Neutre et Terre.

2/ L'installation de votre filtre qui travaille entre Phase et Neutre peut augmenter de 6 dB (multiplier par 2 en DDP) les courants alternatifs HF rayonnants s'ils sont référencés à la Terre.

3/ Prévenez-vous les personnes démarchées, des risques "d'oscillations lentes" après l'installation de plusieurs de vos filtres (si le réseau électrique domestique n'est plus ou pas dans les règles de l'art) des possibles destructions thermiques?

4/ Indiquez-vous l'augmentation de la note électrique qui pourrait subvenir suite à l'arrivée des nouveaux compteurs, après l'installation 24H sur 24H de ce type de filtre bi-composants à valeur capacitive élevée : quelques Euros, 10 Euros, 100 Euros ou plus ?

5/ Ne tremblez-vous pas quand vous connectez sur une prise électrique 230V sous tension un appareil non équipé de circuits anti Arcs, et qui peut donc nous gratifier d'une gerbe d'étincelles qui (bien évidemment) peuvent abîmer un appareil sensible connecté sur le même réseau ?

6/ N'oubliez pas de préciser que la majorité des rayonnements radiofréquences issus du réseau électrique même s'ils sont importants, ne sont quasiment pas détectés par les appareils mesureurs de champs ordinaires qui ne sont pas adaptés pour ces longueurs d'ondes (mesure valide à 10 longueurs d'ondes et accord 1/4 d'onde...).

7/ Ne conseillez plus SVP (ce qui peut mettre en danger la vie d'autrui), l'installation d'un condensateur en parallèle sur le réseau électrique entre phase et neutre.

8/ N'oubliez-pas de préciser que vous êtes un "Scientifique" bientôt "expert judiciaire".

Arrêtez de me prendre pour un imbécile ! J'ai évoqué certaines solutions d'un point de vue « générique » mais je n'ai jamais donné aucun schéma même de

principe ni aucune valeur de composant. Je ne vais quand même pas prendre ce risque pour des clopinettes ! Je vous laisse volontiers le champ libre mais qui vous fera confiance vu la manière donc vous vous comportez ?

---

Conclusion à l'attention du malfaisant.

Si le "docteur" revenait, serait-ce dans l'habit de ce pleutre qui se cache et se nourrit dans les excréments du net ?

Qui parle de « docteur » ?

Pensez-vous sérieusement qu'après votre article scandaleux sur moi, les experts judiciaires du sud vous accueilleront bras ouverts si vous ne vous rachetez pas ?

Je rappelle que je suis « expert retraité » mais apparemment que j'ai porté ce titre ça vous travaille !

La justice va se rapprocher, voulez-vous encore aggraver votre cas ou essayer de réparer ?

Je vous demande de faire disparaître rapidement du Net votre article pour que cette triste page soit tournée.

J'ai enlevé l'article avant d'avoir pu lire cette demande par laquelle vous auriez du commencer je vous le rappelle. Comme j'ai vu que j'allais avoir matière à vous répondre, j'ai considérée que cette note était devenue superflue.

Je suis aussi prêt à vous accorder un face à face public ou diffusé en direct sur un ou plusieurs médias, une discussion autour de votre article pour un complément d'informations qui pourrait sembler nécessaire. La présence en contradicteur d'un raté, d'un rapiat, d'un Géo Trouvetou à la mord moi le noeud, qui raconte n'importe quoi, qui souffre de confusion mentale, et j'en passe, ne devrait pas vous freiner.

Radio Shyrock et Radio Peinard vous m'excuserez mais ce n'est pas ma culture. Mais si vous venez dans le secteur on prendra un pot ensemble et je risque de vous faire une impression bien différente.

Ce débat nous l'avons présentement puisque je vous répons. Il est des questions auxquelles vous pourriez répondre, je pense à ces mystérieux « absorbeurs pro » qui manquent visiblement à ma culture.

José RATIA "le marseillais"

Joël RATIA

Bon si vous acceptez d'enterrer la hache de guerre, on peut reprendre le dialogue de façon plus constructive, c'est à vous de décider ! Vous pourriez vous expliquer sur tout ce qui est resté « ésotérique » dans votre discours mes colonnes vous sont largement ouvertes ! Profitez en !